

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1377

Attribution d'une subvention d'investissement de 73 710 euros à l'Arche de Noé Fondation Armée du Salut, sis 3-5 rue Féliissent à Lyon 7e et autorisation de signature de la convention

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1377 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 73 710 EUROS A L'ARCHE DE NOE FONDATION ARMEE DU SALUT, SIS 3-5 RUE FELISSENT A LYON 7E ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 qui comprend le projet « Enveloppe de subvention équipements socio-éducatifs » et approuvé le vote des nouvelles autorisations de programme dont celle « Aménagements socio-éducatifs 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00001.

L'Arche de Noé est un centre socioculturel de la Fondation de l'Armée du Salut implanté et reconnu depuis de nombreuses années dans le quartier de la Guillotière (7^e arrondissement). C'est un équipement de quartier à vocation sociale globale, conventionné avec la Ville de Lyon depuis 2013, au même titre que les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance.

En l'absence de lieu accueil enfants parents (0-4 ans) dans le quartier de la Guillotière et du manque de temps d'accueil collectif pour les enfants non accueillis en crèche, l'Arche de Noé a mis en place depuis 2011, de manière expérimentale, un nouveau projet favorisant le lien parent-enfant à partir du support jeu : « l'espace jeu famille ».

Un accueil a lieu trois matinées par semaine, avec une dizaine de personnes accueillies par séance de jeu. Il se déroule dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'Arche de Noé. Ce lieu se veut être un espace multi-partenarial garantissant une pluridisciplinarité dans l'accueil. L'espace jeux famille est aujourd'hui un véritable lieu ressource pour les parents et les professionnels de la petite enfance.

Face à la réussite de ce projet et aux nombreuses demandes des familles du secteur, l'Arche de Noé prévoit aujourd'hui d'accroître les possibilités d'accueil de cet espace et de développer un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) qui permettrait une ouverture cinq jours par semaine au lieu de trois.

Un travail de diagnostic mené avec les différents partenaires du territoire (familles, professionnels de la petite enfance, travailleurs sociaux, financeurs...) a permis d'élaborer un projet de LAEP que la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône agréera à partir de janvier 2016. Ce projet sera intégré au contrat enfance jeunesse (CEJ) à partir de 2016 avec une demande de financement annuel de fonctionnement à hauteur de 5 128 €.

Le souhait de l'Arche de Noé est d'installer l'espace jeu famille de façon pérenne dans des locaux appartenant à la Fondation de l'Armée du Salut. Ces locaux sont attenants aux locaux actuels (32 rue Montesquieu).

Le développement de l'espace jeu famille trouve sa cohérence dans son rattachement à une structure d'animation globale comme l'Arche de Noé. En effet, l'intérêt est bien dans la complémentarité entre ce lieu petite enfance et l'ensemble des activités portées par la structure et le public qu'elle touche.

Afin de réaliser ce projet, des travaux doivent être réalisés : désamiantage, rénovation, mise aux normes pour accueillir des enfants de moins de 3 ans et leurs parents. Le local concerné couvre une surface d'environ 80 m². La création d'un passage entre les locaux de l'Arche de Noé et le LAEP par une cour attenante est prévue. L'achat de mobiliers adaptés et le renouvellement des jeux sont également envisagés.

L'ouverture du lieu est programmée pour janvier 2016.

L'Arche de Noé fait une demande d'appui financier auprès de la Ville de Lyon en investissement à hauteur de 73 710 euros. Une demande de cofinancement a été faite à la CAF du Rhône qui a donné un accord de principe. Le montant total des travaux est estimé à 147 420 euros.

Afin de permettre à l'Arche de Noé de procéder à la réalisation des travaux nécessaires dans ce local et à l'acquisition des équipements et mobiliers, je vous propose de lui apporter un soutien sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 73 710 euros à financer par affectation d'une partie de l'AP «Aménagements socio-éducatifs 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00001 et d'approuver la convention d'application d'investissement correspondante.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Une subvention d'investissement de 73 710 euros est allouée à l'Arche de Noé Fondation Armée du Salut pour la rénovation et la mise aux normes du local sis 32 rue Montesquieu à Lyon 7^e. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'AP «Aménagements socio-éducatifs 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00001.

2. La convention d'application d'investissement susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Arche de Noé Fondation Armée du Salut est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00001, AP n° 2015-1, opération n° 07SEARCH. et sera imputée sur la nature 20422, fonction 63, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2015 : 73 710 euros.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA